

La commission départementale des déchets, réunie vendredi 22 janvier, a émis un avis favorable au projet de plan départemental des déchets ; 47 voix pour, 2 abstentions (des associations), 4 contre (3 associations et moi), 5 absents.

Le résultat est consternant : en 2004 on incinèrait un peu moins de 400.000 tonnes, en 2015, on incinèrera plus de 500.000 tonnes, un des objectifs du plan étant de réduire l'incinération, on comprendra que la contradiction, "moteur de l'Histoire", inspire aussi les rédacteurs des plans de déchets...

Pourquoi ce résultat ?

Nice Côte d'Azur refuse de s'équiper d'un Centre de Valorisation Organique (CVO), prétextant que le futur centre du SMED (dans la Plaine du Var) va être en fonction dans l'année ; en fait le CVO du SMED aura une capacité de traitement de l'ordre de 40.000 tonnes (au départ il était destiné à satisfaire les besoins des hauts-pays) NCA produit au moins 400.000 tonnes de déchets des ménages ; soit 100 fois plus que la capacité du CVO du SMED.

Les communes du SIDOM d'Antibes sont d'accord pour s'équiper d'un CVO, mais, aux dernières nouvelles, ce CVO serait destiné au compostage des déchets verts en mélange avec les boues des stations d'épuration, ce qui n'enlèvera pas une seule tonne de la quantité de déchets brûlés à Antibes.

En fait les incinérateurs de l'Ariane et d'Antibes ne peuvent brûler que des ordures en mélange (autour de 30 à 35% de fermentescibles), si on baisse la proportion de déchets à faible Pouvoir Calorifique Initial (PCI), les fours à grille ne le supporteront pas et NCA comme le SIDOM sont tenus par des contrats qui les lient aux fours des filiales de Veolia. Force est de constater que ce sont les prestataires privés qui déterminent l'orientation du Plan des déchets. Ce gâchis amène à se priver d'une capacité massive de valorisation matière ; à partir des 600.000 tonnes de déchets (NCA + CARF = environ 450.000 tonnes, et SIDOM d'Antibes = environ 150.000 tonnes) c'est à la sortie des CVO au moins 200.000 tonnes de fermentescibles qui pourraient être valorisés en compost.

On rajoute à cela que :

d'une part, pour pallier le manque de sites d'enfouissement, on va réduire les déchets secs résiduels par incinération (les refus de tri, les encombrants non valorisables, des boues séchées...) ce qui fait augmenter la proportion de déchets secs à incinérer ;

et que, d'autre part, le plan propose de mettre en place une réduction de la collecte par la généralisation du compostage décentralisé (à domicile, en pied d'immeuble, chez les gros producteurs comme les cuisines centrales ou les cantines) cela fait diminuer la proportion des déchets humides à incinérer.

Le résultat c'est qu'il y aura un excédent de déchets à haut PCI à brûler que les incinérateurs classiques de l'Ariane et d'Antibes ne peuvent pas traiter, d'où la construction d'un incinérateur à haut PCI au SIVADES ; lequel SIVADES sera convié à "accueillir" des déchets secs à incinérer provenant de tout le département, (voire plus puisque la loi parle de bassin de vie qui et celui dont il est question, celui de Nice, intègre une partie du département du Var) aggravant ainsi, par le transport, le bilan carbone de l'opération (dans le plan la capacité du futur incinérateur du SIVADES passe de 60.000 tonnes à 80.000 tonnes et, selon "quelques observateurs généralement bien informés" ce n'est qu'un début...)

En fin de compte, ce système va aboutir au **non respect de la loi dite Grenelle 1** qui impose une valorisation matière des déchets ménagers de 35% en 2012 et de 45% en 2015. Ces objectifs étant nationaux, les départements cancre comme le nôtre refileront le bébé aux départements travailleurs et le tour sera joué.

Il faut tout de même se rappeler qu'une tonne de déchets incinérés c'est 5.800m³ de rejets gazeux, qu'on va incinérer 530.000 tonnes de déchets dans notre département chaque année, donc un rejet de plus de 3 milliards de m³ par an (si ma calcullette n'a pas flanché), même à 0,01µg:m³ de dioxines, ça fera pas mal de poison disséminé sur nos verts pâturages ; respect de la norme ne veut pas dire innocuité, il va falloir cesser de faire des jardins potagers et les AMAP bio ont du souci à se faire...